

Nantes, le 23 Avril 2026

Mme Johanna ROLLAND
Présidente de Nantes Métropole
Mme Mahel COPPEY
Vice présidente en charge des DECHETS

Objet : Interpellation sur la responsabilité de Nantes Métropole concernant les conditions de travail des salariés en Délégation de Service Public

Copie : Délégués syndicaux CGT Val'oire

La CGT Nantes Métropole tient à appeler solennellement votre attention sur la situation, pour le moins préoccupante, que connaissent actuellement les salariés de la société Valo'Loire, en charge de l'exécution de la délégation de service public relative à l'exploitation du Centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de la Prairie de Mauves.

Le mouvement de grève reconductible dans lequel ils se sont engagés, à l'initiative de la CGT, révèle l'existence de dysfonctionnements graves, au nombre desquels figurent des pratiques managériales dénoncées comme toxiques, une dégradation continue des conditions de travail, une perte de sens, ainsi qu'une absence persistante de dialogue social effectif. L'ensemble de ces constats traduit une situation de souffrance au travail qui ne saurait être ignorée ni perdurer.

Cette situation, ne peut d'autant moins être éludée qu'elle affecte des agents concourant directement à l'exécution d'une mission de service public exercée pour le compte de Nantes Métropole (et des autres autorités concédantes membres du groupement). À ce titre, elle interroge les conditions dans lesquelles la collectivité délégante assure le suivi, le contrôle et la bonne exécution de la délégation de service public dont elle a la responsabilité.

L'invocation d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans l'article 5 de la concession apparaît notamment, en contradiction manifeste avec la réalité de la situation sociale sur le site, ce qui interroge directement la capacité de la collectivité à garantir l'effectivité des obligations contractuelles qu'elle a elle-même fixées.

Plus encore, la délégation/l'externalisation d'un service public, que nous n'avons cessé de dénoncer, ne saurait avoir pour effet de décharger la collectivité délégante de toute responsabilité en matière de conditions de travail et de respect de la dignité des travailleurs, *a fortiori* lorsque cette collectivité se réclame de la justice sociale et de l'humanisme, et lorsque la société délégataire ne se singularise pas, loin s'en faut, par une présence syndicale de nature à garantir une représentation effective des salariés.

Il vous appartient donc d'intervenir rapidement auprès du délégataire afin que cessent les pratiques dénoncées et qu'un véritable processus de dialogue social s'engage, associant les représentants du personnel.

A cette fin, nous vous demandons :

- de diligenter une évaluation indépendante des conditions de travail sur le site concerné ;
- de réexaminer les conditions de poursuite de la délégation de service public au regard du respect effectif des obligations sociales et contractuelles ;
- d'organiser, dans les plus brefs délais, une rencontre avec les organisations syndicales, tant de Valo'Loire, que de la Métropole, afin d'examiner les suites à donner à cette situation.

La continuité du service public ne saurait en aucun cas servir de justification à la dégradation des conditions de travail ni à l'atteinte à la dignité des agents qui en assurent l'exécution. La responsabilité politique de Nantes Métropole est désormais directement engagée.

Dans l'attente de votre réponse et de mesures effectives, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, l'expression de nos salutations respectueuses.

Virginie Chabourine
Secrétaire Générale

